



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ SAE 0W-40 Huile moteur
synthétique

Version: 7.0

Date de révision: 21.10.2025

Date d'impression: 21/10/2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SynPower™ SAE 0W-40
Huile moteur synthétique

Code du produit : 872589

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Global
Operations
Wieldrechtseweg 39
3316 BG Dordrecht
Pays-Bas

Téléphone : +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec
le CSR local

Adresse e-mail de la
personne responsable de
FDS : SDS@valvolineglobal.com

Société : KRAUTLI (SCHWEIZ) AG
BADENERSTRASSE 41
8104 WEININGEN
Suisse

Téléphone : Tel 0041 44 439 66 25

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-800-VALVOLINE (+1-800-825-8654), ou appeler le SAMU en composant le 145, +41 1
251 51 51(international)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ SAE 0W-40 Huile moteur
synthétique

Version: 7.0

Date de révision: 21.10.2025

Date d'impression: 21/10/2025

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas de pictogramme de danger, pas de mention d'avertissement, pas de mention(s) de danger, pas de conseil(s) de prudence requis.

Etiquetage supplémentaire

EUH208 Contient C14-16-18 Alkyl phenol, Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex.

Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : organique

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Classification	Concentration (% w/w)
--------------	-------------------	----------------	--------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ SAE 0W-40 Huile moteur
synthétique

Version: 7.0

Date de révision: 21.10.2025

Date d'impression: 21/10/2025

	No.-Index Numéro d'enregistrement		
--	---	--	--

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée	64742-54-7 265-157-1 649-467-00-8 01-2119484627-25-xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 40 - < 50
Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated	68037-01-4 500-183-1500-183-1 01-2119486452-34-xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 15 - < 25
Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée	72623-87-1 276-738-4 649-483-00-5 01-2119474889-13-xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 2,5 - < 5
Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée	64742-56-9 265-159-2 649-469-00-9	Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 2,5
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée	64742-65-0 265-169-7 649-474-00-6 01-2119471299-27-xxxx	Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 2,5
Huiles paraffiniques lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique; huile de base — non spécifiée	64742-70-7 265-174-4 649-477-00-2	Asp. Tox. 1; H304	>= 1 - < 2,5
bis(dithiophosphate) de zinc et de bis(O,O-diisooctyle)	28629-66-5 249-109-7 01-2119953278-28-xxxx	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411	>= 1 - < 2,5
C14-16-18 Alkyl phenol	Non attribuée 931-468-2 01-2119498288-19-xxxx	Skin Sens. 1B; H317 STOT RE 2; H373 (Foie)	>= 0,5 - < 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ SAE 0W-40 Huile moteur
synthétique

Version: 7.0

Date de révision: 21.10.2025

Date d'impression: 21/10/2025

Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex	Non attribuée 457-320-2 01-0000019337-66-xxxx	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 0,1 - < 0,25
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated	68037-01-4 500-183-1 01-2119486452-34-xxxx		>= 10 - < 15

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Aucun symptôme connu ou attendu.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ SAE 0W-40 Huile moteur
synthétique

Version: 7.0

Date de révision: 21.10.2025

Date d'impression: 21/10/2025

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux : gaz carbonique et monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ SAE 0W-40 Huile moteur
synthétique

Version: 7.0

Date de révision: 21.10.2025

Date d'impression: 21/10/2025

les autorités compétentes conformément aux dispositions
locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ SAE 0W-40 Huile moteur
synthétique

Version: 7.0

Date de révision: 21.10.2025

Date d'impression: 21/10/2025

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated	68037-01-4	VME (poussières inhalables)	5 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated	68037-01-4	VME (poussières inhalables)	5 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex	457-320-2	TWA	10 mg/m3	SUPLR EXP

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
bis(dithiophosphate) de zinc et de bis(O,O-diisooctyle)	Station de traitement des eaux usées	3 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,21 mg/kg
	Sédiment marin	0,021 mg/kg
	Sol	0,04 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ SAE 0W-40 Huile moteur
synthétique

Version: 7.0

Date de révision: 21.10.2025

Date d'impression: 21/10/2025

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: ambre
Odeur	: huileux
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point d'écoulement	: < -42 °C
Point/intervalle d'ébullition	: > 225,00 °C
Inflammabilité	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 208 °C Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: Non applicable
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: 76,7 mm ² /s (40 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: insoluble



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ SAE 0W-40 Huile moteur
synthétique

Version: 7.0

Date de révision: 21.10.2025

Date d'impression: 21/10/2025

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité relative : env. 0,843 (15,6 °C)

Densité : 0,8446 gcm3 (15,6 °C)

Masse volumique apparente : Non applicable

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : chaleur excessive

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ SAE 0W-40 Huile moteur
synthétique

Version: 7.0

Date de révision: 21.10.2025

Date d'impression: 21/10/2025

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 5,2 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 5,58 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 (Rat): > 5,53 mg/l Durée d'exposition: 4 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ SAE 0W-40 Huile moteur
synthétique

Version: 7.0

Date de révision: 21.10.2025

Date d'impression: 21/10/2025

Atmosphère de test: **poussières/brouillard**
Evaluation: **La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation**

Toxicité aiguë par voie cutanée : **DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg**

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

Toxicité aiguë par voie orale : **DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg**

Toxicité aiguë par voie cutanée : **DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg**

Huiles paraffiniques lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique; huile de base — non spécifiée:

Toxicité aiguë par voie orale : **DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg**
Evaluation: **La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë**
Remarques: **Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.**

Toxicité aiguë par voie cutanée : **DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg**
Evaluation: **La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau**
Remarques: **Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.**

C14-16-18 Alkyl phenol:

Toxicité aiguë par voie orale : **DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg**
Evaluation: **La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë**

Toxicité aiguë par voie cutanée : **DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg**
Evaluation: **La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau**
Remarques: **Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.**

Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:

Toxicité aiguë par voie orale : **DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg**

Toxicité aiguë par voie cutanée : **DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg**
Evaluation: **La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau**

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ SAE 0W-40 Huile moteur
synthétique

Version: 7.0

Date de révision: 21.10.2025

Date d'impression: 21/10/2025

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Pas d'irritation de la peau

Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Légère irritation passagère

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

Evaluation	: Légère irritation passagère
Résultat	: Légère irritation passagère

Huiles paraffiniques lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique; huile de base — non spécifiée:

Résultat	: Légère irritation passagère
----------	-------------------------------

bis(dithiophosphate) de zinc et de bis(O,O-diisooctyle):

Résultat	: Irritation de la peau
----------	-------------------------

C14-16-18 Alkyl phenol:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ SAE 0W-40 Huile moteur
synthétique

Version: 7.0

Date de révision: 21.10.2025

Date d'impression: 21/10/2025

Méthode	:	OCDE ligne directrice 431
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Irritant pour la peau.

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Produit:

Résultat	:	Pas d'irritation des yeux
Remarques	:	Probable étant donné les composants.

Composants:

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Légère irritation passagère

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Légère irritation passagère

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

Evaluation	:	Légère irritation passagère
Résultat	:	Légère irritation passagère

Huiles paraffiniques lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique; huile de base — non spécifiée:

Résultat	:	Légère irritation passagère
----------	---	-----------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ SAE 0W-40 Huile moteur
synthétique

Version: 7.0

Date de révision: 21.10.2025

Date d'impression: 21/10/2025

bis(dithiophosphate) de zinc et de bis(O,O-diisooctyle):

Résultat	: Corrosif
----------	------------

C14-16-18 Alkyl phenol:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Légère irritation passagère

Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Légère irritation passagère

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

Espèce	: Lapin
Résultat	: Légère irritation passagère

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

Type de Test	: Test de Maximalisation
Espèce	: Cochon d'Inde
Evaluation	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode	: OCDE ligne directrice 406

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:

Type de Test	: Test de Buehler
Espèce	: Cochon d'Inde
Evaluation	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

Type de Test	: Test de Buehler
Espèce	: Cochon d'Inde
Evaluation	: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode	: OCDE ligne directrice 406

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ SAE 0W-40 Huile moteur
synthétique

Version: 7.0

Date de révision: 21.10.2025

Date d'impression: 21/10/2025

bis(dithiophosphate) de zinc et de bis(O,O-diisooctyle):

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

C14-16-18 Alkyl phenol:

Type de Test : Dosage dans les ganglions lymphatiques locaux
Espèce : Souris
Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.
Méthode : OCDE ligne directrice 429

Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

Type de Test : Test de Maximalisation
Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 406

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Résultat: négatif

C14-16-18 Alkyl phenol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Résultat: négatif

Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ SAE 0W-40 Huile moteur
synthétique

Version: 7.0

Date de révision: 21.10.2025

Date d'impression: 21/10/2025

métabolique
Résultat: négatif

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation
métabolique
Résultat: négatif

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement
(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement
(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement
(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement
(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Huiles paraffiniques lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique; huile de base — non spécifiée:

Cancérogénicité - Evaluation : Classifié sur la base du contenu en DMSO < 3% (Règlement
(CE) 1272/2008, annexe VI, partie 3, note L)

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ SAE 0W-40 Huile moteur
synthétique

Version: 7.0

Date de révision: 21.10.2025

Date d'impression: 21/10/2025

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

C14-16-18 Alkyl phenol:

Organes cibles	:	Foie
Evaluation	:	La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

Toxicité par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Huiles paraffiniques lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique; huile de base — non spécifiée:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ SAE 0W-40 Huile moteur
synthétique

Version: 7.0

Date de révision: 21.10.2025

Date d'impression: 21/10/2025

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée:

Toxicité pour les poissons	:	LL50 (Poisson): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	EL50 (Invertébrés aquatiques): > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	EL50 (Les algues): > 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 10 mg/l Espèce: Poisson
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 10 mg/l Espèce: Invertébrés aquatiques

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

Toxicité pour les poissons	:	LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique
----------------------------	---	---

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ SAE 0W-40 Huile moteur
synthétique

Version: 7.0

Date de révision: 21.10.2025

Date d'impression: 21/10/2025

	Substance d'essai: WAF
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: EL50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): > 1.000 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOELR: 125 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:

Toxicité pour les poissons	: LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE ligne directrice 203 Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: NOEL (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >= 100 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 201

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ SAE 0W-40 Huile moteur
synthétique

Version: 7.0

Date de révision: 21.10.2025

Date d'impression: 21/10/2025

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOELR: >= 1.000 mg/l Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEL: 10 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia (Daphnie) Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

Toxicité pour les poissons	: LL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: NOEL (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >= 100 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEL: 10 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 211

bis(dithiophosphate) de zinc et de bis(O,O-diisooctyle):

Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3,8 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 510 mg/l Durée d'exposition: 48 h



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ SAE 0W-40 Huile moteur
synthétique

Version: 7.0

Date de révision: 21.10.2025

Date d'impression: 21/10/2025

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (<i>Scenedesmus quadricauda</i> (algues vertes)) : 410 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC : 0,4 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: <i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie)

C14-16-18 Alkyl phenol:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (<i>Cyprinus carpio</i> (Carpe)) : > 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (<i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie)) : > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (Micro-Algue)) : > 100 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF

Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (<i>Oncorhynchus mykiss</i> (Truite arc-en-ciel)) : 94,8 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	EL50 (<i>Daphnia magna</i> (Grande daphnie)) : 50 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	NOELR (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> (algues vertes)) : 4,05 mg/l Point final: Inhibition de la croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: WAF Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ SAE 0W-40 Huile moteur
synthétique

Version: 7.0

Date de révision: 21.10.2025

Date d'impression: 21/10/2025

produits d'une composition similaire.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR: 100 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: WAF
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

Toxicité pour les poissons : LL50 (*Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: WAF

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (*Daphnia magna* (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: WAF
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (*Scenedesmus capricornutum* (algue d'eau douce)): > 1.000 mg/l
Point final: Inhibition de la croissance
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Substance d'essai: WAF
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOELR: 125 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie)
Type de Test: Essai en semi-statique
Substance d'essai: WAF
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

Huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement; huile de base — non spécifiée:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ SAE 0W-40 Huile moteur
synthétique

Version: 7.0

Date de révision: 21.10.2025

Date d'impression: 21/10/2025

Biodégradation: 2 - 4 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant; huile de base — non spécifiée:

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.
Biodégradation: 31 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

C14-16-18 Alkyl phenol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Remarques: Avis d'expert

Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 23 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de
produits d'une composition similaire.

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

Biodégradabilité : Résultat: Intrinsèquement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 6,5

C14-16-18 Alkyl phenol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 7,2

Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 5,1
Méthode: OCDE ligne directrice 107

Dec-1-ene, oligomers, hydrogenated:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 6,5



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ SAE 0W-40 Huile moteur
synthétique

Version: 7.0

Date de révision: 21.10.2025

Date d'impression: 21/10/2025

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible
Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets : Le code de déchets doit être attribué par une discussion entre l'utilisateur et l'entreprise de traitement de déchets.
Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
13 02 06, huiles moteur, de boîte de vitesses et de



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ SAE 0W-40 Huile moteur
synthétique

Version: 7.0

Date de révision: 21.10.2025

Date d'impression: 21/10/2025

lubrification synthétiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA (Cargo)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA_P (Passager)	:	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ SAE 0W-40 Huile moteur
synthétique

Version: 7.0

Date de révision: 21.10.2025

Date d'impression: 21/10/2025

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : Non applicable

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Classe B

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Infineum P6780 - EMEA

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ SAE 0W-40 Huile moteur
synthétique

Version: 7.0

Date de révision: 21.10.2025

Date d'impression: 21/10/2025

NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

Inventaires

AIIC (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TECI (Thaïlande), TSCA (USA)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque de graves lésions des yeux.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
CH SUVA	: Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
SUPLR EXP	: Lignes directrice s relatives à l'exposition recommandées par le fournisseur
CH SUVA / VME	: valeur moyenne d'exposition
SUPLR EXP / TWA	: Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR -



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ SAE 0W-40 Huile moteur
synthétique

Version: 7.0

Date de révision: 21.10.2025

Date d'impression: 21/10/2025

Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Informations internes : R0517098

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006,
tel que modifié par le règlement de la
Commission (UE) 2020/878

SynPower™ SAE 0W-40 Huile moteur
synthétique

Version: 7.0

Date de révision: 21.10.2025

Date d'impression: 21/10/2025
